

Compte Rendu SNPTES du Groupe de Travail du 18 mars 2021 Groupe 2 (AENES)

Bonjour à toutes et à Tous,

Dans le cadre des nouvelles dispositions pour l'examen des dossiers de promotion par liste d'aptitude et tableau d'avancement, le SNPTES a participé au groupe de travail mis en place par l'administration pour examiner et classer les dossiers.

En effet, à partir de cette année 2021 la CPE n'a **plus dans ses prérogatives l'analyse des dossiers de promotion en raison** de l'application de la LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et du décret n° 2020-1426 du 20 novembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires dans la fonction publique de l'Etat

C'est pourquoi, l'UL a décidé de faire réaliser ce travail par 3 Groupes de Travail (GT) réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration en raison de la présence importante de cadres administratifs dans ce GT. Les représentants des personnels sont désignés dans trois groupes de travail sur la base des résultats aux élections CPE (Groupe 1 : ITRF, Santé et sociaux, Groupe 2 : AENES, Groupe 3 : Bibliothèques). Cette proposition de l'établissement est en cohérence avec la qualité du travail effectué précédemment en CPE et l'expérience acquise par vos élus dans cette instance depuis la création de l'UL.

Bien que cette nouvelle modalité de fonctionnement soit un peu plus complexe que la précédente, elle répond globalement aux demandes du SNPTES : examen équilibré des dossiers de promotion par des représentants des personnels désignés sur la base d'élections statutaires. Ce fonctionnement doit nous permettre de continuer à défendre vos dossiers de promotions. Il est important d'indiquer ici, que, malheureusement, toutes les universités n'ont pas fait ce choix. Certaines ne faisant plus du tout appel à des représentants des personnels avec tous les risques que vous pouvez imaginer.

C'est donc la première fois que l'examen des dossiers de promotion par Liste d'Aptitude (changement de corps) et Tableau d'avancement (changement de grade) se fera en Groupe de Travail UL pour l'AENES.

Pour information, le mandat de vos Elus CPE devrait être prolongé de 18 mois pour que les élections CPE aient lieu en même temps que les élections professionnelles (en attente d'avis CT et CA). Le mandat devrait passer à 4 ans contre 3 actuellement.

Après l'ouverture de la séance de travail par Madame la Vice-Présidente aux Ressources Humaines et Condition de Travail Mme Myriam Doriat-Duban, Monsieur le Directeur Général des Services Jean-François Molter nous a donné un certain nombre d'informations.

Il est revenu sur la composition et le fonctionnement du groupe de travail (voir ci-dessus) et nous a rappelé que c'était un mode de travail transitoire dans l'attente du vote des lignes directrices de l'UL.

Il faudra donc que vos élus CT et CA soient très vigilants, si l'on ne veut pas se retrouver dans la situation de certaines universités où vos représentants ne sont plus sollicités pour l'analyse de vos dossiers de promotions.

En attendant, il a été décidé de continuer à procéder comme précédemment et de fournir au Ministère le compte-rendu du groupe de travail demandé.

Contrairement au fonctionnement de la CPE, il n'y aura plus de vote, mais toujours la volonté de rechercher un consensus.

Vos élus SNPTES ont demandé à l'administration si elle avait plus d'informations concernant le nombre de possibilités de promotion et le traitement qui sera fait par le Ministère des dossiers et classements remontés. L'administration n'a pas, à ce jour, d'informations malgré ses demandes au Ministère.

Groupe de travail Promotion par Liste d'Aptitude (LA) 2021 AENES :

Déclaration des élus SNPTES :

En 2020 les personnels AENES de notre Université n'ont pas pu bénéficier des promotions par liste d'aptitude attendues car la chute drastique et continue de nos effectifs de l'AENES à l'Université ne nous a pas permis de maintenir les quotas officiels des années précédentes.

Ainsi, en LA, aucune promotion en Attaché en 2020 et une seule promotion en SAENES au lieu de 2 les années précédentes.

En TA, pas de promotion en APAE en 2020, il y en avait toujours une les années précédentes.

La transformation continue des postes de l'AENES en postes ITRF que nous avons toujours dénoncée depuis la création de l'UL conduit à priver nos collègues d'une évolution de carrière à l'Université de Lorraine.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2012, 541 personnels relevaient de l'AENES alors qu'au 1^{er} janvier 2020 seulement 323 personnels relèvent encore de l'AENES.

Attendre l'extinction de l'AENES à petit feu n'est plus une position politique acceptable maintenant.

Le SNPTES en appelle au Président pour lui demander de geler dès à présent et sans exception toutes les transformations de postes de l'AENES vers l'ITRF quel que soit la BAP et de nous présenter ses propositions pour permettre aux collègues de l'AENES d'envisager une véritable carrière à l'Université.

2. Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les critères suivants :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier dans le rapport d'aptitude professionnelle et le rapport d'activité quand il est inclus, le déroulé de carrière, le CV et l'organigramme du service. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités, les promotions déjà obtenues et leur mode, l'âge.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.

Ne connaissant pas à ce jour le nombre de possibilité 2021 de promotions au niveau national, l'effectif du classement a été établi en s'appuyant sur le nombre de possibilités de l'année passée.

Concernant les Listes d'Aptitude 2020 AENES, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

1/ Listes d'aptitude :

LA SAENES :

2020 : 3 dossiers classés en CPE et 1 promotion au final.

2021 : 35 dossiers remontés (sur 147 promouvables) soit 23.80%

30 avis extrêmement favorable.

3 avis très favorable

2 avis favorable

Le Groupe de Travail a décidé de classer cette année 3 dossiers.

LA AAE:

2020 : 1 dossier classé en CPE et 0 promotion au final

2021 : 7 dossiers remontés (sur 56 promouvables) soit 12.5%

6 avis extrêmement favorable.

1 avis très favorable

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

2/ Tableau d'avancement :

TA ADJAENES P2 :

2020 : 1 dossier classé en CPE et 1 promotion au final.

2021 : 1 dossier remonté (sur 2 promouvables) soit 50%

1 avis « extrêmement favorable »

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA ADJAENES P1 :

2020 : 13 dossiers classés en CPE et 8 promotions au final.

2021 : 45 dossiers remontés (sur 93 promouvables) soit 48.38%

39 avis « extrêmement favorable »

5 avis « très favorable »

1 avis « favorable »

Le GT a décidé de classer cette année 12 dossiers.

TA SAENES classe Supérieure :

2020 : 3 dossiers classés en CPE et 2 promotions au final.

2021 : 8 dossiers remontés (sur 23 promouvables) soit 28.75%

7 avis « extrêmement favorable »

1 avis « très favorable »

Le GT a décidé de classer cette année 3 dossiers.

TA SAENES classe Exceptionnelle :

2020 : 2 dossiers classés en CPE et 1 promotion au final.

2021 : 11 dossiers remontés (sur 17 promouvables) soit 64.70%
9 avis « extrêmement favorable »
1 avis « très favorable »
1 avis « favorable »

Le GT a décidé de classer cette année 2 dossiers.

TA APAE

2020 : 1 dossier classé en CPE et 0 promotion au final
2021 : 2 dossiers remontés (sur 14 promouvables) soit 14.28%
2 avis « extrêmement favorable »

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA AAE Hors classe

2020 : 7 dossiers classés en CPE et 1 promotion au final
2021 : 7 dossiers remontés (sur 18 promouvables) soit 25.71%
2 avis « très favorable »
5 avis « sans opposition »

TA AAE Echelon spécial

2020 : 1 dossier classé en CPE et 0 promotion au final
2021 : 1 dossier remonté (sur 1 promouvable) soit 100%
1 avis « extrêmement favorable »

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 2 pour l'AENES

Cat A : Muriel SCHLATTER et Marc DALAUT

Cat B : Xavier ROUX et Catherine PABLO

Cat C : Mireille LEMAL et Véronique BRETON

Site local <http://snptes-lorraine.fr>

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

Site national <http://www.snptes.fr>

SNPTES